

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, et Valérie CHANUT  <b>Absents :</b> Ernest FRANCO, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT et Philippe RISCH  <b>Pouvoirs :</b> Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale TURMEL LOTTEAU (pouvoir donné Véronique P'ROT), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Valérie CHANUT), Philippe RISCH (pouvoir donné à Fabien DUMAS)  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise ROUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-012  
SEANCE DU 26/01/2023**

**OBJET : Adoption du règlement de fonctionnement - Multiaccueil 'Poisson Lune'**

*Vu le Code général des collectivités territoriale,*

*Vu les délibérations 2011-069 en date du 30 novembre 2011, 2014-075 du 18 décembre 2014, 2016-039 du 30 juin 2016, 2018-010 du 01/03/2018, 2019-042 du 27/06/2019, 2020-008 du 13 février 2020 ; 2021-003 du 21/01/2021 et 2021-066 du 21/10/2021 et 2022-010 du 27/01/2022 adoptant et modifiant le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil 'Poisson Lune'.*

Madame le Maire rappelle que ce document est destiné à poser les bases du fonctionnement interne en déterminant les règles d'organisation de la structure. Il comprend une présentation de la structure, un descriptif des fonctions exercées par le personnel encadrant, les modalités d'admission et toutes les dispositions nécessaires.

Il est précisé que ce document doit être communiqué officiellement aux parents dont les enfants sont pris en charge par la structure.

Il y a lieu d'actualiser le document.

**Le conseil municipal,  
Madame Catherine STARON, Maire, entendue  
A l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE  
d'adopter le règlement de fonctionnement ci-joint.**

Pour : 22      Contre : 0      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le  
  
Le Maire,  
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Catherine STARON



Accusé de réception en préfecture  
069-216902684-20230126-2023-012-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2023  
Date de réception préfecture : 30/01/2023